

**Nom du produit:** CLEARVIEW\* Herbicide

**Date de création:** 2010.06.02

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit**  
CLEARVIEW\* Herbicide

### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences Canada Inc.  
Une filiale de The Dow Chemical Company  
Suite 2100, 450 1st Street SW,  
Calgary, AB T2P 5H1  
Canada

**Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:** 800-667-3852

**Préparé par :** Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

**Révision** 2010.06.02

Information aux clients : 800-667-3852

### NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

**Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24 :** 613-996-6666  
**Contact local en cas d'urgence:** 613-996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des dangers

**Couleur:** Brun

**État physique:** Granulés

**Odeur:** Légère

### Dangers du produit:

**MISE EN GARDE!** Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Le produit en poudre peut former un mélange explosif air-poussières. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie. Risque de glisser.

**Standard OSHA Hazard Communication**

Ce produit est un "Produit chimique dangereux" tel que défini par le standard OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

**Effets éventuels sur la santé**

**Contact avec les yeux:** Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

**Contact avec la peau:** Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

**Absorption cutanée:** Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

**Inhalation:** L'inhalation est improbable du fait de l'état physique du produit. Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.

**Ingestion:** Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

**Risque d'aspiration:** Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Effets d'une exposition répétée:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Tractus gastro-intestinal.

**Informations sur le cancer:** Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO<sub>2</sub> dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérigène chez les animaux de laboratoire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Aminopyralid Potassium	566191-87-5	62.13 %
Metsulfuron-methyl	74223-64-6	9.45 %
Dioxyde de titanium	13463-67-7	0.1 %
Kaolin	1332-58-7	>= 0.2 - <= 5.2 %
Balance		>= 23.12 - <= 28.12 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre anti-poisons ou un médecin pour avis sur le traitement.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle ; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc...). Appeler un Centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Ingestion:** Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

**Information à l'usage du médecin:** Peut provoquer une blessure par action mécanique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le centre anti-poison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

**Protection du personnel d'urgence:** S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction:** Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures en cas de dispersion accidentelle» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection pour les intervenants:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Afin de réduire les risques d'explosion de poussières, ne pas laisser ces dernières s'accumuler. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements : Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13, considérations relatives l'élimination.

**Précautions personnelles:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7, Manipulation. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

**Précautions environnementales:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12, Informations écologiques.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

**Manipulation générale:** Garder hors de la portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les

poussières ou les brouillards. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Dioxyde de titanium	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m3
	Ontario	VME Poussières totales.	10 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME	10 mg/m3
	Alberta	VME	10 mg/m3
	Columbia Br.	VME Fraction alvéolaire.	3 mg/m3
	Columbia Br.	VME Poussières totales.	10 mg/m3
	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m3
Kaolin	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m3
	Columbia Br.	VME Respirables.	2 mg/m3
	Ontario	VME Respirables.	2 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME Fraction alvéolaire.	2 mg/m3 Valeur pour une particule ne contenant pas d'amiante et une concentration <1% de silice cristalline.
	Manitoba	VME Fraction alvéolaire	2 mg/m3
	Québec	VME Poussières alvéolaires.	5 mg/m3
	Alberta	VME Respirables.	2 mg/m3

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### Protection personnelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

**Protection de la peau:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**-Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").

**AVERTISSEMENT :** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

**Ingestion:** Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

### Mesures techniques

**Ventilation:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Granulés
Couleur	Brun
Odeur	Légère
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet.
Limites d'inflammabilité dans l'air	<b>Inférieure:</b> Sans objet.
	<b>Supérieure:</b> Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Tension de vapeur	Sans objet.
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Sans objet..
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet.
Densité (H <sub>2</sub> O=1)	Sans objet.
Densité du liquide	Sans objet.
Masse volumique apparente	0.0007 kg/m <sup>3</sup> @ 22.8 °C <i>Bibliographie</i>
Point de congélation	Sans objet.
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
pH	10.3 (@ 1 %) <i>Electrode de pH</i> (dispersion à 1%)
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet.

Viscosité dynamique Sans objet.  
Viscosité cinématique Sans objet.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité/instabilité

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

**Conditions à éviter:** L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**Substances incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

### Décomposition thermique

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Ingestion

Comme produit. DL50, rat, femelle > 5,000 mg/kg

#### Cutanée

Comme produit. DL50, rat, mâle et femelle > 5,000 mg/kg

#### Inhalation

CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 5.09 mg/l

### Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

### Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

### Sensibilisation

#### Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

#### Respiratoire

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

### Toxicité à doses répétées

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Tractus gastro-intestinal.

### Toxicité chronique et cancérogénicité

Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO<sub>2</sub> dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérogène chez les animaux de laboratoire. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Aminopyralid. <\*\* Phrase language not available: [ FR ] DOW - 000000001011631 \*\*> N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Classifications de cancérogénicité:

Composant	Liste	Classification
Dioxyde de titanium	IARC	Cancérogène possible.; 2B

**Toxicité pour le développement**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Aminopyralid. <\*\* Phrase language not available: [ FR ] DOW - 000000001011631 \*\*> N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Aminopyralid. <\*\* Phrase language not available: [ FR ] DOW - 000000001011631 \*\*> Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Toxicologie génétique**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] DOW - 000000001011631 \*\*> Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT**

Données pour le composant: **Aminopyralid Potassium**

**Mouvement et répartition**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 0.72 Estimation

**Persistence et dégradabilité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**Tests de biodégradation de l'OCDE:** Pour un ou des produits semblables Aminopyralid.

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode
0 %	28 jr	Test OCDE 301F

Données pour le composant: **Metsulfuron-methyl**

**Mouvement et répartition**

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

**Persistence et dégradabilité**

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Données pour le composant: **Dioxyde de titanium**

**Mouvement et répartition**

Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

**Persistence et dégradabilité**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Kaolin**

**Mouvement et répartition**

Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

**Persistence et dégradabilité**

La biodégradation ne s'applique pas.

**ÉCOTOXICITE**

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les poissons (CL50 > 100 mg/L). Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

**Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), semi-statique, 96 h: > 120 mg/l

**Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, semi-statique, 48 h, immobilisation: > 120 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

DL50 par voie orale, Colin de Virginie: > 2,250 mg/kg

**Toxicité pour les organismes résidant dans le sol**

CL50, Ver de terre *Eisenia foetida*, adulte, 14 jr: 2,000 mg/kg

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TDG Petit conteneur**

NON RÉGLEMENTÉ

**TDG Grand conteneur**

NON RÉGLEMENTÉ

**IMDG**

NON RÉGLEMENTÉ

**OACI/IATA**

NON RÉGLEMENTÉ

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)**

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

**LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)**

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

**Conformité avec le RPC**

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

**Information concernant la Loi sur les produits dangereux : classification SIMDUT**

Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 29752

Code national canadien de prévention des incendies

NON RÉGLEMENTÉ

**16. AUTRES DONNÉES****Système d'évaluation des dangers**

<b>NFPA</b>	<b>Santé</b>	<b>Feu</b>	<b>Réactivité</b>
	2	3	1

**Utilisations recommandées et restrictions**

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

**Révision**

Numéro d'identification : 1010616 / 1023 / Date de création 2010.06.02 / Version : 1.0

Code DAS: GF-2050

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
"ACGIH"	"American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc."
"DOW IHG"	"Dow Industrial Hygiene Guideline" (valeur indicative Dow)
"WEEL"	"Workplace Environmental Exposure Level"
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

*Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*